

REPUBLIQUE DU DAHOMÉY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°73-86 du 26 février 1973

portant nomination des représentants de
l'Etat au Conseil d'Administration de la
Société IDATEX.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement, et le Décret n°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le Décret n°71-127/MEF du 5 juillet 1971, portant approbation des statuts de la Société "Industrie Dahoméenne des Textiles" (IDATEX);
Sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont nommés Représentants de l'Etat au Conseil d'Administration de la Société "Industrie Dahoméenne des Textiles" (IDATEX), les personnes dont les noms suivent :

- Intendant Militaire Thomas LAHAMI, Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Capitaine Mama DJOUGOU, Ministre du Développement Rural et de la Coopération ;
- M. Ibrahim SOURADJOU, représentant le Ministre du Plan ;
- M. Abou BABA-MOUSSA, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- M. Robert JOHNSON, représentant le Ministre de la Fonction Publique et du Travail.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 26 février 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU


Intendant Militaire Thomas LAHAMI

AMPLIATIONS: PR 8 - CS 6 - SGG 4 -
IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc.-CNI-JORD 6 -
DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 - Intéressés 5 -
Sté IDATEX 5 - DB-DC-CF-Solde 4 -
Ministères 11 - Ch.Com.4 - Trésor 4 -